

**SERVICE
URBANISME**

PERMIS DE DÉMOLIR (PD)



VILLE DE FREYMING-MERLEBACH

SERVICE URBANISME : 03 87 29 69 72

Mairie de Freyming-Merlebach
42 Rue Nicolas Colson
57800 Freyming-Merlebach

Freyming **Fu** Merlebach

LE PERMIS DE DÉMOLIR, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Permis de Démolir est une autorisation d'urbanisme.
Vous devez avoir cette autorisation avant de pouvoir commencer vos travaux.

Cette demande est à réaliser si vous avez pour projet de démolir totalement ou partiellement une construction se trouvant sur votre propriété.

Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande de démolition peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

Cependant, il est préférable de réaliser deux demandes distinctes.



cerfa

CERFA n°13405*09

LE FORMULAIRE DONT VOUS AUREZ BESOIN

Le permis de Démolir : **CERFA n°13405*10**

Le formulaire est à télécharger sur le site de la Ville de Freyming-Merlebach ou le site du www.servicepublic.fr.

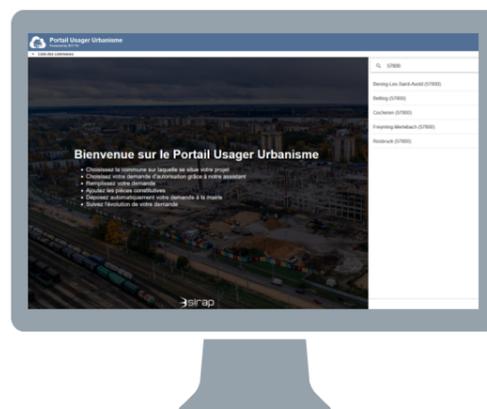
Depuis le 1er janvier 2022,
il est maintenant possible de déposer vos demandes d'urbanisme depuis chez vous ou depuis l'ordinateur à votre disposition au sein du Service Urbanisme.



En effet une plateforme de Saisine par Voie Electronique (SVE) a été mise en place et est accessible depuis le site internet de la Ville :

Accès Direct > Formulaire en ligne

Ou directement sur <https://sve.sirap.fr>



PIÈCES À JOINDRE POUR UN PERMIS DE DÉMOLIR

- **CERFA n° 13405*10 Permis de Démolir, complété et signé**
- **Plan de situation (sur geoportail.fr)**
- **Un plan de masse de type cadastral, en indiquant le bâtiment concerné**
- **Une photo de la construction à démolir**

Le dossier sera à transmettre :

- soit en 4 exemplaires à la Mairie en recommandé ou à déposer auprès du service Urbanisme,
- soit via la plateforme dématérialisée.

A compter de sa réception, le service instructeur dispose d'un délai de 2 mois pour la traiter.



**LE SERVICE URBANISME
PEUT ÊTRE JOINT AU 03 87 29 69 72**



SERVICE URBANISME



WWW.FREYMING-MERLEBACH.FR



SERVICE URBANISME : 03 87 29 69 72

Mairie de Freyming-Merlebach

42 Rue Nicolas Colson

57800 Freyming-Merlebach